



PREAVIS N°28/2024

de la Municipalité au Conseil communal

Demande de crédit pour la mise en valeur du Temple par un éclairage et illuminations des rues pour les fêtes de fin d'année

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité un crédit destiné à financer l'installation d'un éclairage du Temple pour sa mise en valeur et l'illumination des rues pour les fêtes de fin d'année, selon demande du Conseil communal.

HISTORIQUE

L'église protestante de Roche est relativement récente (1882), elle résulte de la transformation d'un ancien magasin à sel, donc d'un bâtiment industriel. Une ancienne église est attestée depuis 1177, mais elle se trouvait à l'emplacement de la route. Reconstituée en 1839, elle est déjà démolie en 1881 pour permettre l'élargissement de la rue des Salines.

Le clocher actuel est coiffé d'une toiture en tuiles plates, travaux de rénovation effectués en 2005, et doté d'un cadran d'horloge sur les 4 faces. Sa nef trapézoïdale orientée vers le nord et éclairée par 3 fenêtres en arc brisé à l'ouest.

TRAVAUX A REALISER

Comme expliqué en préambule, les travaux consisteront à mettre en valeur le Temple par un éclairage du clocher. Deux solutions ont été envisagées : soit l'installation de quatre mâts avec spots, soit la création et installation de support sur mesure pour fixation des projecteurs sur le toit.

L'exécutif a retenu la deuxième option, qui permet d'éviter la pose de mâts supplémentaire à la rue des Salines, devant le Temple et permet la projection de lumière sur les angles du toit et des façades, lumière moins agressive que l'éclairage direct.

L'éclairage de la toiture est garanti par la pose de quatre projecteurs FLC220 6LEDsymétrique 26W 3000°K IP66, positionnés dans chaque angle. Ceux-ci seront fixés sur des supports fait sur mesure.

L'éclairage des angles du clocher sera réalisé par la pose de huit projecteurs, deux par angle, FLC210 3LED symétrique 12W 3000°K.

L'alimentation sera possible par la pose d'un tableau de commande d'éclairage. Soucieuse de la problématique d'économie d'énergie et de pollution lumineuse, la Municipalité a prévu d'installer dans le tableau d'alimentation une horloge, afin de permettre une extinction de 23 heures à 5 heures.



Photo d'illustration

Illuminations villageoises

Pour les illuminations villageoises, deux solutions sont proposées : l'achat de décorations lumineuses ou la location de matériel. L'option de location, sous contrat, a été préférée à un achat, afin de permettre au terme du contrat, de renouveler les éléments en choisissant, le cas échéant, de nouveaux modèles. En location, la maintenance des décorations lumineuses est assurée par le propriétaire.

COÛT DES TRAVAUX

➤ Eclairage du toit	CHF 7'000.00
➤ Eclairage des angles	CHF 7'200.00
➤ Eclairage du Porche	CHF 2'300.00
➤ Alimentation	CHF 4'165.45
➤ Réglage des projecteurs en soirée	CHF 750.00
➤ Travaux de génie civile	CHF 500.00
➤ Divers	CHF 1'000.00
➤ Décorations lumineuses – location 2024	CHF 3'000.00

Montant des travaux **CHF 25'915.45.-**

TVA à 8,10% **CHF 2'099.15**

Montant total des travaux **CHF 28'014.60.-**

CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

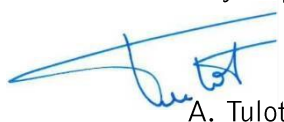
le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N°28/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la mise en valeur du Temple par un éclairage et illumination des rues pour les fêtes de fin d'année ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 28'014.60.-TTC pour la mise en valeur du Temple par un éclairage et illumination des rues pour les fêtes de fin d'année ;
 2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt ;
 3. D'amortir la somme de CHF 28'014.60 par un prélèvement à la totalité du fond de rénovation église Protestante de CHF 11'769.42 et par un prélèvement du solde de CHF 16'245.18 aux fonds de réserve - Travaux.

Adopté en séance de Municipalité le mardi 6 août 2024

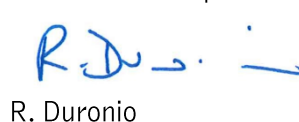
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique


A. Tulot



la Secrétaire municipale


R. Duronio

Délégué de la Municipalité : Jean-Marc Chavannes, municipal des infrastructures, Vice-Syndic